

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 785

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 15

À l'alinéa 35, substituer aux mots :

« les versements, fixés par décret »

les mots :

« le montant, fixé par décret, des versements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.